

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MARS 2026**

Présents : MM. DUCHIRON – CHAMBONNEAU – MME PASQUET – M. NADAUD – MME GENETEIX – M. BALEYRE – MME ROUSSEAU - MM. ARMANDO - CAMUS - MME DUBLANC.

Absente excusée : MME BARDIEUX (pouvoir à M. DUCHIRON)

Secrétaire de séance : Mme Marie DUBLANC.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

I. Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 11/03/26,
- Election du Maire,
- Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints,
- Lecture de la charte de l'élu local par le maire élu,
- Délégation aux adjoints,
- Vote des indemnités de fonction,
- Election des représentants dans les syndicats de communes : SEHV, AFPAR,
- Commission d'appel d'offres
- Constitution des commissions communales
- Délégation du conseil municipal au maire,
- Le point sur les travaux,
- Questions diverses.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

II. Approbation du procès-verbal du 11 mars 2026 :

Le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la dernière réunion

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est validé à l'unanimité.

Le procès-verbal du 11 mars 2026 est ainsi arrêté.

III. Election du maire :

M. CHAMBONNEAU procède à l'élection du maire

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 11
- f. Majorité absolue : 6¹

¹ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DUCHIRON	11	onze
.....
.....
.....

Proclamation de l'élection du maire :

M DUCHIRON Gilbert a été proclamé(e) maire et a été immédiatement installé(e).

IV. Nombre d'adjoint :

Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 11 membres.

Le Conseil Municipal décide la création de trois postes d'adjoint et précise que l'entrée en fonction de ces derniers interviendra dès leur élection.

V. Election des adjoints :

Liste des Adjoints :

- CHAMBONNEAU François
- PASQUET Laure
- NADAUD Dominique

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 0

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 11

f. Majorité absolue :⁴6

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CHAMBONNEAU	11	onze
.....

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M CHAMBONNEAU François. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

VI. Lecture de la charte de l' élu local :

Le maire donne lecture aux élus de la charte de l' élu.

VII. Délégations aux adjoints :

- Monsieur François CHAMBONNEAU, premier adjoint, est habilité à intervenir dans les secteurs suivants : légaliser les signatures, authentifier les copies, actions sociales, environnement et employés communaux.
Délégation permanente est également donnée à Monsieur François CHAMBONNEAU, première adjointe, à l'effet de signer :
 - légaliser les signatures, authentifier les copies. Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article 1er ci-dessus, assurées concurremment avec nous.
 - les documents relatifs aux affaires sociales et aux personnes âgées.
 - les documents relatifs à l'environnement.
 - les documents relatifs aux employés communaux.

- Madame Laure PASQUET, deuxième adjointe, est habilitée à intervenir dans les secteurs suivants : finances.
 - les documents concernant les finances communales : titres de recettes, mandats de paiement, bordereaux et tous les courriers qui y sont relatifs. Par cette délégation, Madame Laure PASQUET, deuxième adjointe pourra d'autre part, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service communal chargé des finances et de la comptabilité.

- Monsieur Dominique NADAUD, troisième adjoint, est habilité à intervenir dans les secteurs suivants : urbanisme, travaux, voirie, autorisation de voirie. Il est habilité à signer les documents relatifs aux autorisations de voirie et les employés communaux. Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article ci-dessus, assurées concurremment avec nous est délégué à l'urbanisme et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, l'instruction et à la délivrance des autorisations d'urbanisme et d'utilisation des sols suivantes énoncées au code de l'urbanisme :
 - Droit de préemption urbain, article L 211-1 et suivants,
 - Zones d'aménagement concerté, article L 311-1 et suivants,
 - Participations à la réalisation d'équipements publics exigibles à l'occasion de la délivrance d'autorisations de construire ou d'utiliser le sol, article L 332-6 et suivants,
 - Certificat d'urbanisme, article L 410-1 et suivants,
 - Permis de construire et d'aménager, déclarations préalables y compris pour les clôtures, article L 423-1 et suivants,
 - Lotissements, article L 442-1 et suivants,
 - Terrains de camping et aux autres terrains aménagés pour l'hébergement touristique, article L 443-1 et suivants,
 - Permis de démolir, articles L 451-1 et suivants.

Délégation permanente est également donnée à Dominique NADAUD, troisième adjoint, à l'effet de signer tous les documents, courriers et autorisations de permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables et des autres autorisations d'urbanisme qui y sont liées et qui sont énoncées ci-dessus.

VIII. Indemnité de fonction :

- indemnité de M. Gilbert DUCHIRON, maire : 28,1 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- indemnité de M. François CHAMBONNEAU, 1^{er} adjoint : 10,89 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- indemnité de Mme Laure PASQUET, 2^e adjoint : 10,89 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- indemnité de M. Dominique NADAUD, 3^e adjoint : 10,89 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

IX. Commissions :

Le Maire est membre de droit de toutes les commissions internes.

Le Conseil Municipal, désigne comme suit les délégués à :

Commission budget et finances :

- Président : - Gilbert DUCHIRON
 - Laure PASQUET
 - François CHAMBONNEAU
 - Aurélie GENETEIX
 - Vanessa ROUSSEAU

Commission aux affaires scolaires :

- Présidente : Laure PASQUET
 Vanessa ROUSSEAU
 Romain ARMANDO
 Olivier BALEYRE
 Marie DUBLANC

Commission de voirie et aménagement foncier :

- Président : Dominique NADAUD
 Simon CAMUS
 Romain ARMANDO

Commission alimentation en eau potable et assainissement :

- Titulaire : François CHAMBONNEAU
Suppléant : Dominique NADAUD

Commission animation (patrimoine, culture, fleurissement de la commune) :

- Présidente : Nathalie BARDIEUX
 Aurélie GENETEIX
 Olivier BALEYRE
 Vanessa ROUSSEAU

Commission communication (internet, Facebook, panneaux Pocket, bulletin municipal) :

- Marie DUBLANC
François CHAMBONNEAU
Romain ARMANDO
Nathalie BARDIEUX
Olivier BALEYRE

Commission logement communaux, gîte, locations :

Laure PASQUET
Vanessa ROUSSEAU
Aurélie GENETEIX
François CHAMBONNEAU
Romain ARMANDO

Responsables des employés communaux :

Gilbert DUCHIRON

Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche :

titulaire : Gilbert DUCHIRON
suppléant : François CHAMBONNEAU

Représentants aux syndicats :

- **A.F.P.A.R. :**
titulaire : Nathalie BARDIEUX
suppléant : Romain ARMANDO

- **SEHV :** Dominique NADAUD

Commission d'appel d'offre :

- délégués titulaires :

M. CHAMBONNEAU François
M. NADAUD Dominique
Mme ROUSSEAU Vanessa

- délégués suppléants :

Mme PASQUET Laure
Mme GENETEIX Aurélie
M. CAMUS Simon

X. **Délégation du Conseil municipal au maire :**

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à M. le maire les délégations suivantes :

- 1° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 2° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 3° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 4° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 5° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 6° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre ;
- 7° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
- 8° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 9° De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions ;

XI. Fête et cérémonies :

Il vous est proposé pour la durée du mandat de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés ;
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos) ;
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Le conseil municipal décide de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

XII. Responsables pour chaque village :

Masbonnaud	Aurélie GENETEIX
La goutte Bayou	Aurélie GENETEIX
La Sagnole	Aurélie GENETEIX
Moulin Siquet	Aurélie GENETEIX
Moulin Treillard	Aurélie GENETEIX
Maisonsauzy	Vanessa ROUSSEAU
Champagnac	Marie DUBLANC
Débaillade	Marie DUBLANC
La Terrade	Gilbert DUCHIRON
Le Peu	Gilbert DUCHIRON
L'Etang	Simon CAMUS
Ruthier	Simon CAMUS
La Gane	Simon CAMUS
Beauvais	Simon CAMUS
Grassevaud	Dominique NADAUD
Peutru	Dominique NADAUD
Mazat	Dominique NADAUD
Gouaineix	Romain ARMANDO
Plonnaud	François CHAMBONNEAU
Laffait	François CHAMBONNEAU
Bord	Olivier BALEYRE
Chez Travaix	Olivier BALEYRE
La Chapelle	Olivier BALEYRE

Foulventour	Laure PASQUET
Chez Pré	Laure PASQUET
Le Bourg	Nathalie BARDIEUX
Le Bourg rue Jean-Baptiste Bouzat, rue du Grand Pâturage et lotissement	François CHAMBONNEAU

XIII. Questions diverses :

- Le responsable des travaux au poste source est venu il doit mettre de la terre à la cote de bord
- Les travaux aux logements du groupe scolaire la demande de subvention pour la 2^{ème} tranche a été faite et le courrier pour les entreprises non retenues ont été envoyé
- Valéco nous accorde une subvention de 30000 € mais il faut un projet en rapport avec les économies d'énergie on relance le dossier éclairage du stade
-

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h38.

Le Secrétaire,
Mme DUBLANC Marie